



Thiré le 29 Avril 2019
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 7 Mai 2019
à 20 h 00**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 Avril 2019
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe
- Suppression du poste d'adjoint technique territorial
- Mise à jour du tableau de effectifs
- Lotissement les Terres Douces : Demande de négociation du prix de vente
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine DENFERD



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

Le sept mai deux mil dix-neuf, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 Avril 2019

Présents : Mesdames Nadège BARBESANT, Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Patricia HUG GRATON, Isabelle MENANTEAU, Christine PHILIPPEAU, Magalie RIVASSEAU

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY

Excusés : Monsieur Rémy CERISIE

Procurations :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Suppression de l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 Avril 2019
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe
- Suppression du poste d'adjoint technique territorial
- Mise à jour du tableau de effectifs
- Lotissement les Terres Douces : Demande de négociation du prix de vente
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Madame BONNAUD Christelle est désignée secrétaire de séance.

Madame Magalie RIVASSEAU est absente en début de séance.

Approbation du compte rendu du 9 Avril 2019 :

**Par 10. voix pour
2 abstentions**

DEL 2019-05-07-01 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Rapporteur : Madame Patricia HUG GRATON

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que l'agent recruté par voie de mutation, sera sur le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, il convient de créer ce poste à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2019.

Le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur cette création de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, à temps plein à compter du 1er juin 2019.**

Madame Magalie RIVASSEAU est arrivée au cours de cette délibération et a pris part au vote.

Madame le Maire, ainsi que Monsieur Loïc CHARRIER, précisent qu'ils ont reçu quatre candidats en entretien et font le résumé synthétique de ceux-ci. Madame le présente plus particulièrement le candidat retenu.

DEL 2019-05-07-02 : Suppression du poste d'adjoint technique territorial

Rapporteur : Madame Isabelle MENANTEAU

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Madame le Maire rappelle que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de créer ou modifier les emplois nécessaires au bon fonctionnement de cet établissement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial, considérant que la personne en place, sera remplacée par un Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial à la date du 1^{er} juin 2019.**

DEL 2019-05-07-03 : Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Laurent GAUTIER

Considérant que les délibérations ci-dessus mentionnées, font évoluées le tableau général des effectifs, Madame le Maire soumet au conseil municipal le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin prochain.

Délibération portant création de l'emploi	GRADE ou EMPLOIS	CAT.		Durée mensuelle du poste en centième	Durée hebdo. Du poste en H/Mns	Mission pour information Emploi
Filière Administrative						
N°2018-02-13-02	Adjoint administratif	C	1	151,67	35	Secrétariat de commune rurale (RH, comptabilité, accueil, ...)
Filière Technique						
N°2018-02-13-02	Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe	C	1	125,67	29	Poste ASEM Ménage Classe
N°2019-05-07-01	Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	C	1	151,67	35	Agent polyvalent espaces verts, bâtiments communaux ...
TOTAL BUDGETISE			3			

Le Conseil Municipal, est invité à approuver la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2019.**

Rapporteur : Monsieur Fred FORGERIT

*Monsieur Bruno FAIVRE propose de sortir de la salle de conseil, afin de ne pas prendre part à cette délibération, celui-ci ayant été contacté par le même administré pour l'acquisition de ses parcelles dans le Lotissement des Terres Douces.
Madame le Maire lui propose de rester présent lors de la lecture de la délibération et de sortir après celle-ci.*

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance de conseil, elle avait sollicité, en question diverse, l'avis du conseil concernant une demande d'un administré qui souhaiterait acheter deux lots du Lotissement les Terres Douces (Lots 8 et 9), pour y construire une maison d'habitation.

Il souhaiterait acquérir ces deux lots, afin de constituer une surface constructible plus importante, considérant les zones non constructibles des parcelles, du fait de la proximité d'une exploitation agricole.

Pour rappel, le prix actuel au m² est de 20 € HT, soit 24 € TTC.

Pour information le lot 8 est enregistré avec une surface de 919 m² au prix de vente HT à 18 380 €, soit TTC 22 056 €, et le lot 9 est d'une surface de 998 m² pour un montant de 19 960 € HT soit 23 952 €TTC.

Le prix total des deux parcelles s'élève à 38 340 € HT, soit 46 008 € TTC.

Les avis étant divergents, le report en délibération avait donc été décidé.

Madame le Maire sollicite le conseil :

- Doit-on baisser le prix du m² de l'ensemble des parcelles restant à la vente afin de tenir compte des zones non constructibles ?
- Doit-on faire un tarif spécifique pour la vente des parcelles 8 et 9, compte tenu de la proximité de l'exploitation agricole et de la surface important non constructible ?
- Autres propositions ?

Pour information, l'emprunt restant dû s'élève à 72 085.78 € (capital et intérêt). Aujourd'hui le capital restant dû est de 67 267.15 €.

Présentation du tableau avec des simulations de baisse du prix au m² :

Lot	Surface	Prix HT 20 €	Prix TTC 24 €	SIMULATIONS					
				HT 17 €	TTC 20,40 €	HT 18 €	TTC 21,60	HT 19 €	TTC 22,80
8	919	18 380,00 €	22 056,00 €	15 623,00 €	18 747,60 €	16 542,00 €	19 850,40 €	17 461,00 €	20 953,20 €
9	998	19 960,00 €	23 952,00 €	16 966,00 €	20 359,20 €	17 964,00 €	21 556,80 €	18 962,00 €	22 754,40 €
11	963	19 260,00 €	23 112,00 €	16 371,00 €	19 645,20 €	17 334,00 €	20 800,80 €	18 297,00 €	21 956,40 €
12	746	14 920,00 €	17 904,00 €	12 682,00 €	15 218,40 €	13 428,00 €	16 113,60 €	14 174,00 €	17 008,80 €
TOTAL	3626	72 520,00 €	87 024,00 €	61 642,00 €	73 970,40 €	65 268,00 €	78 321,60 €	68 894,00 €	82 672,80 €

Monsieur Bruno FAIVRE, après cette lecture est sortie de la salle de conseil, et n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

La parole est laissée aux membres du Conseil Municipal :

Madame Christine PHILIPPEAU est contre une baisse du prix des terrains par rapport aux anciens acquéreurs.

Monsieur Dominique GAUTREAU rappelle qu'à l'origine le lotissement avait été prévu afin de recevoir une maison par terrain, la demande de l'administré n'est donc pas recevable.

Monsieur Laurent GAUTIER précise que si le conseil délibérait pour une baisse du prix au m², cela devrait s'appliquer à l'ensemble des parcelles non vendues pas seulement aux parcelles intéressant l'administré.

Il précise que deux questions se posent à ce sujet : Est-il possible de construire une maison à cheval sur deux parcelles ? et doit-on baisser le prix du m² ?

Madame le Maire précise que Vendée Logement a construit un ensemble de quatre maisons sur trois terrains, et qu'il serait envisageable de les re-rencontrer, même si actuellement deux logements de Vendée Habitat sont libres de locataires depuis bientôt 6 mois.

Monsieur Dominique GAUTREAU rappelle que dans le monde agricole il ne doit pas y avoir de gaspillage de terres et que cela devrait s'appliquer également pour le lotissement.

Monsieur Laurent GAUTIER indique qu'un règlement existait bien, et qu'il conviendrait d'en demander une copie au service de l'urbanisme, et de se faire confirmer ou non de la caducité de celui-ci.

Madame le Maire indique que ce lotissement est tout de même atypique compte tenu de la non constructibilité de l'intégralité des parcelles liée à la proximité d'une exploitation agricole. Ce périmètre non constructible est susceptible d'être modifié en fonction de l'adoption du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)

De plus, elle informe qu'à ce jour, le service administratif ne retrouve pas de règlement approuvé mais uniquement un projet de règlement. Les services de la Communauté de Communes qui ont été sollicités nous ont informé de la caducité de celui-ci, le lotissement ayant plus de 10 ans.

Afin de favoriser la vente de l'ensemble des parcelles restantes, de tenir compte de leur spécificité, et surtout d'attirer de nouveaux habitants, le Conseil décide de baisser le prix de vente au m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Par 10 voix pour
 1. voix contre
 1 abstention

- ✓ De baisser le prix de vente hors taxe du m² ;
- ✓ De fixer le m² du lotissement Les Terres Douces à 18 € hors taxe du m² soit 21.60 € TTC ;
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce changement de tarif.

Questions Diverses

Arrivée du nouvel agent technique

Madame le Maire informe les membres du conseil, que le nouvel agent technique, Monsieur Sébastien DOLBEAU, sera nommé le 1^{er} juin prochain. Il va loger au camping en attendant l'arrivée de sa famille courant juillet. Il sera par la suite domicilié dans un logement de Vendée Habitat à Thiré.

Charte d'engagement au club du Toutourisme

Madame le Maire informe avoir signé la charte d'engagement concernant la participation au club Toutourisme. L'engagement consiste à mettre une écuelle d'eau au camping pour les animaux accompagnant leurs maîtres. Cette écuelle sera fournie à la demande des propriétaires.

Logement locatif sis au 34 bis rue de la Mairie

Madame le Maire informe le conseil que suite aux travaux de réfection programmés dans le logement au-dessus de la Mairie, certains travaux complémentaires ont dû être réalisés. En effet, le parquet en mauvais état d'une partie de la cuisine, de la salle d'eau et des wc, a dû être retiré, celui-ci recouvrait un autre parquet lui-même en mauvais état. Cette information vous a été transmise par mail le 12 avril dernier.

Afin de ne pas perdre de temps dans la remise en état du Logement, Madame le Maire a mandaté l'entreprise Menanteau pour la pose d'un sol en aggloméré marine, avant la pose du lino.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 920.23 € TTC.

Le total du coût des travaux de réfection pour ce logement s'élève à 6 410.26 € TTC, soit une facture de 3 952.63 € TTC pour l'entreprise SARL MENANTEAU, et de 2 457.63 € TTC pour la SARL Lucas SAMUEL. A ces dépenses il faut déduire le remboursement de l'assurance, concernant le dégât des eaux : 1200 €.

Madame le Maire informe qu'il va falloir prévoir le nettoyage du logement avant sa mise en location.

La poignée de porte de l'entrée est à réparer et une butée de porte doit être installée dans la salle d'eau.

Réalisation fosse septique stade de foot

Madame le Maire informe le conseil que des travaux complémentaires sont nécessaires pour la conformité de l'assainissement non collectif du stade.

Il s'avère nécessaire de relier les sorties des évacuations des vestiaires et de refaire les canalisations. L'arrachage des souches et la démolition des toilettes seront au préalable effectués. Ce devis complémentaire s'élève à 2 595.65 € TTC.

Aire d'accueil gens du voyage - Luçon

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un arrêté portant sur la fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Luçon, pour des travaux prévus du 1^{er} au 23 juin 2019.

Edition 2019 – CAUE – Le paysage de votre commune

Madame le Maire informe le conseil avoir reçu une proposition d'inscription qui se clôturera le 15 mai 2019 pour participer à l'opération « Le paysage de votre commune ».

C'est l'édition vendéenne du label de qualité de vie, villes et villages fleuris animé par le CAUE de la Vendée.

Cette action permet de valoriser l'engagement des communes et des particuliers dans leurs actions en faveur de la qualité du cadre de vie ; Ayant pour objectif :

- Valoriser les initiatives pertinentes,
- Sensibiliser aux bonnes pratiques au jardin,
- Développer les échanges entre les acteurs du paysage,
- Organiser les journées de formation pour le réseau du Paysage de votre commune.

Est-ce que le conseil souhaite s'inscrire dans cette démarche, et qui serait volontaire pour être porteur de ce projet ?

Le conseil ne souhaite pas s'engager pour cette année.

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Réunion publique, mutuelle groupée



Information

**La Mairie de THIRE
se mobilise pour votre mutuelle groupée**

Une réunion publique aura lieu, suivie d'un cocktail offert par AXA, le

Mardi 18 JUIN 2019
A la Mairie salle du conseil municipal
à 10h30.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à
Stéphane SOULARD
AXA Épargne et Protection
Tél. 06 07 53 60 52
Mail : stephane.soulard@axa.fr


THIRE



Suite à la dernière réunion de conseil et au vote de la proposition de mutuelle groupée, Madame le Maire a rencontré Monsieur SOULARD, d'AXA, qui distribuera ce flyer dans chaque boîte aux lettres.

Aménagement du Centre Bourg

Madame le Maire rappelle avoir sollicité le concours du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Vendée Territoire signé avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, en ce qui concerne l'aménagement et l'embellissement du centre bourg.

L'aide apportée par le Département de la Vendée, vient de nous être notifiée. Celle-ci s'élève à 51 818.00 €, comme prévue dans notre budget principal.

Classement Eglise

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur le Député Pierre Henriet soutient la démarche de la commune quant au classement de l'Eglise.

Mutation de notre agent communal

Madame le Maire rappelle que le pot pour le départ de notre agent est fixé le mardi 28 mai prochain à 19h.

Permanence bureau de vote du 26 mai prochain

Permanences élections :

HORAIRES	NOMS	NOMS	NOMS
8H00 à 10H00	Christine PHILIPPEAU	Christelle BONNAUD	<u>Loïc</u> <u>CHARRIER</u>
10H00 à 12H00	Isabelle MENANTEAU	Magalie RIVASSEAU	<u>Dominique</u> <u>GAUTREAU</u>
12H00 à 14H00	<u>Nadège</u> <u>BARBESANT</u>	Laurent GAUTIER	Fred FORGERIT
14H00 à 16H00	Jacky JOCOTTON	Guillaume JOLLY	<u>Catherine</u> <u>DENFERD</u>
16H00 à 18H00	Dominique GAUTREAU	<u>Bruno</u> <u>FAIVRE</u>	Fabrice RAT

Qui sera présent au dépouillement ?

Mesdames Catherine DENFERD et Magalie RIVASSEAU

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Dominique GAUTREAU

Il convient de demander à Monsieur Fabrice RAT, s'il sera présent et s'il souhaite participer au dépouillement.

Information : 33 listes aux européennes :

Madame Christine PHILIPPEAU et Messieurs Loïc CHARRIER et Dominique GAUTREAU se portent volontaires pour aider l'agent technique de la commune, à poser les panneaux électoraux le long du mur du cimetière. **Le rendez vous est fixé le vendredi 10 Mai prochain à 14h30.**

✚ **Prochain Conseil Municipal : Pas de date fixée à ce jour**

✚ **Sydev** ; Réunion des Comités Territoriaux de l'Energie, Mardi 14 Mai 2019 à 14h salle des fêtes à Champagné les Marais

✚ **Réalisation du chemin piétonnier au lieu-dit « La Salle » :**

Madame le Maire informe de la date des travaux du chemin piétonnier qui débuteront le 3 juin pour se terminer fin juin 2019. Une réunion avec les riverains aura lieu le 21 juin à 18h en Mairie.

✚ **Fermeture du secrétariat de la Mairie :**

- Jeudi 16 Mai après-midi pour formation
- Mercredi 29 Mai et Vendredi 31 Mai 2019 pour congés
- Le Vendredi 14 Juin 2019 pour formation
- Fermetures pour congés : le 11 et 12 Juin 2019 et du 22 juillet au 2 Août 2019

Séance levée à 22h00

<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint</u>
<u>Nadège BARBESANT, 2^{ème} adjointe</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3^{ème} adjointe</u>
<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>	<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>
<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>	<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>
<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>	<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>